



## La Fondation Jean Rodhain lance un prix Jeunesse

Ce prix récompense des **jeunes âgés de 18 à 30 ans** qui mènent ou ont mené, **avec leur groupe ou mouvement** une action d'entraide et d'amitié avec des personnes en précarité. Les actions peuvent concerner les domaines les plus variés : le sport, la citoyenneté, la création artistique et la vie culturelle, la solidarité locale, le développement économique, le développement durable, etc. Elles doivent permettre de faire grandir la Charité à travers des projets réfléchis et relus dans tous domaines, qu'ils soient liés à la solitude, au logement, à l'accès à l'éducation, aux problèmes alimentaires, à l'exclusion numérique, à l'emploi, à l'inégalité des chances, à la spiritualité, etc. Elles peuvent être **terminées depuis moins d'un an ou en cours**. Les lauréats et lauréates recevront une récompense jusqu'à **2 000 euros** pour poursuivre ou développer leur action. La **publication des expériences gagnantes** sur les sites internet de la Fondation Rodhain les fera connaître à un public large.

Les actions récompensées **seront les plus innovantes**.

Les candidats ont **jusqu'au 16 Mai 2019** pour postuler et envoyer leur dossier à la Fondation Rodhain. **Dossier de demande à télécharger** sur le site de la Fondation Rodhain.

À travers l'attribution de ce prix, la Fondation souhaite contribuer à :

- Favoriser l'esprit d'initiative et de solidarité des jeunes
- Valoriser les apprentissages liés à l'élaboration d'un projet caritatif et à l'expérience vécue
- Sensibiliser à la Charité vécue par des actions réfléchies et relues.

### Quelles actions ?

L'action proposée doit :

- Contribuer à la lutte **contre la misère, la précarité et/ou la pauvreté**
- Etre vécue **avec les personnes** concernées et non pour elles
- Avoir une durée comprise entre 1 et 12 mois sur le lieu de réalisation
- Etre portée par une association, un groupe ou un mouvement dont le siège social est en France
- Pouvoir **être présentée lors du colloque de la Fondation**, les 22/23/24 novembre 2019 à Lourdes

### Quel est le montant du prix ?

L'action sera évaluée par le Conseil d'Administration de la Fondation et le prix sera accordé sous forme de :

1° prix (2000 €)

2° prix (1000 €)

3° prix (500 €)

Les actions présentées au Prix de la Jeunesse de la Fondation Rodhain seront publiées sur le site de Fondation Jean Rodhain ou sur le site Servons la Fraternité. Elles doivent être présentées de manière intelligente et esthétique.

### Comment sont sélectionnées les actions gagnantes ?

Les critères déterminants sont :

- Les qualités innovantes et la pertinence
- L'appropriation conjointe de l'action par les bénéficiaires et les acteurs
- La durabilité et les projets d'avenir
- L'investissement et l'implication des jeunes dans l'élaboration de l'action
- La qualité de la présentation (photos, films, textes, etc.) pour les sites de la fondation
- La qualité de la restitution prévue au colloque

### Quels sont les engagements à respecter ?

Les participants au projet doivent habiter, étudier ou travailler en France.

L'ensemble du dossier de demande du prix dûment complété est à renvoyer **au plus tard le 16 mai 2019**.

Au moins deux membres jeunes participant ou ayant participé à l'action s'engagent à venir la présenter lors du colloque de la Fondation Rodhain, les 22-23-24 Novembre 2019 à Lourdes. *(Hébergement et transport pris en charge par la fondation Rodhain)*

### Comment candidater ?

Les pièces constitutives du dossier de demande d'attribution du prix sont à télécharger et à renvoyer à la Fondation Rodhain, 106 rue du Bac, 75007, Paris ou par mail :

[fondation@fondationjeanrodhain.org](mailto:fondation@fondationjeanrodhain.org)

1 – Dossier de demande rempli

2 – Pièces justificatives mentionnées dans le dossier de demande